

Ordre du jour : Voir invitation à l'Assemblée Départementale.

Présents : Mesdames Messieurs,

Annie CHAILLOT, Jean Claude et Ginette MENIGOZ, Michèle et Jean Louis ROUSSEL, Georges et Josiane CONVERS, Didier et Marie José CORROCHANO, Bernard SEGUIN, Patrick PARMENTIER, Pierre CARDINAUX, Christian CHORVOT.

Excusés : Mesdames, Messieurs,

Véronique et David STAINE, Daniel PETIT, Guillemette et Denis BELTRAMI, Rose et Jean MARCHAND, Romain JEAN BAPTISTE, Eliane et Yan FAES, Claudine JOSSERAND, Alain, Joëlle, Stéphanie, Bruno, Maëlle FROIDUROT, Frédérique FOULL, Catherine AUBRIOT, Françoise JACQUEMIN, Martine et Florent PREVOT, Marie-Anne CHORVOT, Fabien VOLPOET.

- GCU Haute Saône en chiffres (adhérents, finances)**

ADHÉRENTS HAUTE SAONE à jour de cotisations 2018 AU 01/02/2018

	A1	A2	A1+A2	E	PE	H	TOTAL
Haute Saône	87	53	140	28	16	1	185

ADHÉRENTS HAUTE SAONE "non payés" 2018 AU 01/02/2018

	A1	A2	A1+A2	E	PE	H	TOTAL
Haute Saône	18	8	26	13	0	0	39
	20,6%	15%	18,57%	46%	NS	NS	21,08%

GCU National

TOTALISATIONS DES ADHÉRENTS du à jour de cotisations 2018 AU 01/02/2018

	A1	A2	A1+A2	E	PE	H	TOTAL GCU
TOTAL par cat	17552	10749	28301	8704	2075	42	39122

Question de l'assemblée : Constat d'une déperdition importante, est-ce habituel ?

Il semble que cette situation soit habituelle car certains adhèrent à nouveau sur les camps, cependant le CT n'est pas en mesure d'apporter des précisions n'ayant pas à disposition des chiffres sur plusieurs années. Comparaison sera faite l'an prochain.

- FINANCES**

Les dépenses de cette année sont limitées par le fait que Daniel PETIT a transmis au nouveau CT

- Des timbres gris (0,78) 45 timbres
 - Une carte photocopie 144 copies
- (Reste 94 copies après convocations 2018)

Dépenses	
Un lot d'enveloppes pour un montant de	11,20€
6 timbres rouges en complément (0,98)	5,88€
Le pot de clôture de l'assemblée départementale 25/05/2018	42,73€

Total **59,81€**

Le CT rappelle que l'assemblée territoriale ne dispose pas (plus) de trésorerie propre, le CT doit avancer les frais et demander leur remboursement sur la base d'un « projet de dépenses » qui doit être approuvé par le Conseil d'Administration.

Pas de remarque sur les dépenses.

• **Infos et commentaires**

sur les documents transmis par le GCU national « *circulaire hiver* »

Notamment PROMOTION DU GCU le CT présente aux adhérents présents les recommandations faites par le national au correspondant territorial.

Extrait de la circulaire concernant la promotion du GCU

La présence du GCU « sur le terrain » au plus près des personnes permet le dialogue, rien ne remplace le contact humain. Cette démarche passe obligatoirement par des participations à des forums des associations, forum social, foire bio et nature, salon des loisirs, partenariat événement local, régional (monde associatif, économie sociale et solidaire, etc.). Attention, il faut néanmoins être sélectif et cibler au mieux un public qui, de par son fonctionnement, partage nos valeurs fondatrices et notre gestion participative.

Les outils de communication et de promotion sont disponibles sur simple demande au secrétariat.

Quelques pistes pour diffuser notre message :

- *contact avec une radio locale associative*
- *contact avec un « café culturel associatif »*
- *contact avec une épicerie associative, coopérative*

Quelques exemples de manifestations où le GCU a toute sa place :

- * *Foire écologique Prairial à Aytré (Charente-Maritime)*
- * *Tourissimo à Strasbourg (Bas-Rhin)*
- * *Biocybèle à Gaillac/Graulhet (Tarn)*
- * *Foire Éco bio à L'Albenc (Isère)*
- * *Salon des Véhicules de Loisirs à Brest (Finistère)*
- * *Asphodèle à Pau (Pyrénées Atlantiques)*
- * *Salon Tendances Nature à Reims (Marne)*
- * *Foire éco bio d'Alsace à Colmar (Haut-Rhin)*
- * *Salon Primevère à Lyon (Rhône)*
- * *Biozone à Mur de Bretagne (Côte d'Armor)*
- * *Foire bio à Nages et Sologne (Gard)*

* *Tourrisima à Lille (Nord)*

* *Semaine Internationale des cyclotouristes à Épinal (Vosges)*

La carte de visite en deux parties détachables « correspondant territorial » est disponible sur simple demande au secrétariat.

Les adhérents présents rappellent les activités du même type mises en place en Haute Saône au cours des années passées et soulignent le constat de peu d'efficacité de ce type de promotion.

Aucune proposition dans ces domaines n'est formulée.

INTERNET

Pour faire paraître un contenu sur la page de ton antenne, il suffit d'envoyer les documents (textes et photos) au secrétariat avec copie à Pascal RICHY (e-mail : pascal.richy@qcuf.fr), notre webmaster.

Remarque du CT, Il n'est pas possible de publier directement sur la page de l'antenne départementale. Les documents doivent être soumis au contrôle préalable du GCU national pour « mise en forme »

Le CT sollicite les adhérents présents pour alimenter la page de l'antenne départementale en lui faisant parvenir textes et photos à publier.

REVUE

Les articles et photos doivent parvenir directement à Michel LALAUZE (e-mail : lalauze55@gmail.com), directeur de la publication, avec copie au secrétariat.

À chaque sortie d'une nouvelle revue, des exemplaires sont disponibles au secrétariat pour dépôt dans des points stratégiques (accueil, salle d'attente, salle des profs, etc.) et envoi à tes partenaires locaux.

Un adhérent propose de privilégier les revues qui présentent les activités de l'été pour ce dépôt dans les points stratégiques

Remarque du CT à destination du délégué aux antennes :

Un lot d'exemplaires de cette revue « activités d'été » pourrait être envoyé au CT au prorata du nombre d'adhérents du département.

Le CT sollicite l'avis des adhérents sur la revue.

Remarques des adhérents présents :

→ La forme BD qui prend de l'importance n'est pas une orientation qui paraît très appréciée.

→ L'article témoignage dans la revue 296, s'il décrit des dérives à corriger ne nous semble pas être conforme aux valeurs du GCU qui y sont revendiquées. Le « délateur anonyme » n'est pas de nature à promouvoir notre association. Les reproches doivent être faits, oui mais à ceux qui dépassent les limites et de manière ciblée et individuelle. Il est indispensable de ne pas publier de « dénonciation » anonyme.

→ Dans la même revue, le choix d'une page « DES SAGOUINS AU GCU » est de la même philosophie. La dénonciation de comportements marginaux ne mérite pas autant de publicité. Comment donner une revue à un ami pour le convaincre d'adhérer s'il faut s'assurer qu'elle ne contient pas la mise en lumière d'attitudes incorrectes, intolérables, assurément pas représentatives de l'immense majorité des adhérents. Cette orientation rédactionnelle fait des dégâts auprès des plus convaincus, ne sert pas à la promotion de notre Association.

- **Activité de l'antenne 70**

Promotion du GCU (actions/résultats) quelles propositions des adhérents ?

Durant ces premiers mois de 2018, aucune activité de promotion n'a été initiée en haute Saône.

Rappels et constats (échanges avec les présents)

Les interventions dans les établissements scolaires, auprès des futurs enseignants, lors de salons ou de manifestations dans le domaine des vacances et des loisirs, les annonces publicitaires dans la presse écrite... ne donnent pratiquement que très peu, voire aucun, résultat concret. Il convient de réfléchir à d'autres formes de promotion du GCU. Ce constat est partagé par l'ensemble des adhérents présents.

Intervention du CT sur le sujet :

Il est évident que le meilleur promoteur du GCU c'est l'adhérent, auprès de ses amis. Par expérience, nous savons que la plupart des adhérents ont rejoint le GCU parce qu'un ami ou un membre de leur famille leur a vanté les mérites et les qualités du GCU, effaçant les craintes qui persistent chez les adhérents potentiels :

- *Le monde enseignant, perçu au travers d'expériences personnelles (élève ou parents d'élèves)*
- *Le service de jour souvent résumé au nettoyage des sanitaires (qui rebute de nombreux campeurs)*

Le promoteur probablement le plus efficace, car dépositaire de la confiance, c'est l'adhérent, celui qui pratique le GCU, le fait vivre, s'y engage.

Il faut avoir conscience que nous avons traditionnellement une culture de l'évaluation négative (pointer les fautes), de mettre en avant ce qui ne va pas, ce qui est à améliorer... en occultant les plus nombreux points positifs, les aspects sympathiques, le plaisir partagé, la solidarité.... Les valeurs fondatrices du GCU.

Entre nous cette inclinaison à la critique fait déjà quelques dégâts, au regard des adhérents potentiels, elle est souvent rédhitoire et sujet à raillerie. Le CT invite donc à faire attention à notre manière de parler du GCU.

Propositions

1/ Engager une campagne de promotion du GCU en invitant chaque adhérent de la Haute Saône à présenter positivement le GCU à une famille du (des) camps fréquentés et en l'INVITANT à découvrir le GCU dans un camping qu'il fréquente.

Cette promotion pourrait se faire à partir d'une invitation qui pourrait être téléchargée depuis le site national au format carte postale et qui serait adressée sous cette forme :

Exemple

<h3>INVITATION AU GCU</h3> <p>Avec une partie manuscrite personnalisée (exemple)</p> <p><i>Vos amis, Nelly et Alain CAMPEUR vous invite à découvrir le camping familial Au camping GCU de Saint Georges d'Oléron Nous y serons du 2 au 25 juillet 2018</i></p> <p><i>Très amicalement</i></p>	
--	---

Recto : photo promotionnelle attirante (pas de BD) avec adresse du site

Verso : l'invitation et la possibilité de mettre une adresse et un timbre

2/ Le CT propose d'utiliser les adresses mail des adhérents de la haute Saône pour les informer des activités organisées ou promues par des CU du 70

Concert, Balade, Brocante...l'idée est de créer un lien plus régulier entre les CU du département.

3/ Envoyer le compte-rendu de l'assemblée territoriale aux adhérents ayant communiqué le mail, y compris ceux qui n'ont pas renouvelé (sauf s'ils ont exprimé le souhait de ne plus recevoir d'information de l'antenne départementale)

- **Vie de l'antenne 70**

Quelles animations souhaitées par les adhérents de la Haute Saône ? (balades, repas commun...)

Le CT propose de changer l'organisation de l'assemblée départementale ainsi :

- **Un dimanche sur un site sympa en mars ou avril (avant vacances de printemps)**
- **Assemblée départementale de 11h à 12h (salle mise à dispo gracieusement)**
- **Apéritif offert par le GCU**
- **Repas au restaurant, menu commun, prix abordable**
- **Balade après repas – découverte du lieu**

Avis des membres présents

Les adhérents présents rappellent que cette organisation a été utilisée il y a quelques années et donnent leur accord pour que cela soit reconduit en 2019.

Date prévisionnelle → Le 2^{ème} ou 3^{ème} dimanche de MARS semble une date adaptée.
Le CT informera les adhérents par mail en janvier et confirmera (par lettre pour les adhérents n'ayant pas fourni leur adresse mail) fin février.

Le CT souhaite créer des liens plus fréquents entre les adhérents de la Haute Saône et dans ce but propose à l'assemblée départementale d'organiser une rencontre des adhérents après les vacances d'été, sous forme d'une balade familiale qui pourrait être organisée en octobre.

L'idée est retenue, plusieurs possibilités de balades sont évoquées. Georges CONVERS se propose de fournir au CT un projet de balade qui sera transmise aux adhérents par mail uniquement.

Le CT propose de continuer à contacter (par mail uniquement) les adhérents qui n'auraient pas renouvelé leur adhésion.

- **Débat et propositions sur les thèmes nationaux soumis aux adhérents**

1/ Le délégué officiel (D.O) : ses modalités sont-elles à redéfinir ?

Quels sont les attentes/demandes des adhérents de la part de ces D.O

Délégué officiel : *Les membres du conseil d'administration, les délégués du conseil d'administration chargés de tâches très précises, les correspondants territoriaux, s'ils ont signé la lettre d'engagement, les délégués de terrains prennent, à chaque saison, le titre de délégués officiels du GCU. À ce titre, sur les terrains, ils ont pour mission exclusive d'apporter leur aide aux membres du conseil des campeurs chargés de faire appliquer les règlements et consignes. Ils doivent veiller au respect des textes établis par le conseil d'administration et s'il y a lieu attirer l'attention des membres des conseils des campeurs sur une mauvaise interprétation et/ou application de la lettre ou de l'esprit de ces textes. En fin de saison, le conseil d'administration demande à chaque délégué officiel d'adresser au secrétaire général du GCU un compte rendu de mission par terrain fréquenté. Le titre de délégué officiel et les obligations attachées sont conservés par les anciens titulaires de cette fonction à condition qu'ils l'aient occupée pendant cinq ans au moins, consécutivement ou non. Le conseil d'administration se réserve le droit d'annuler le titre de délégué officiel à ceux qui n'en assumeraient manifestement pas les charges.*

Le CT présente sa pratique de D.O (depuis plus de 30 ans).

Un adhérent fait remarquer que tous ne sont pas sur le même fonctionnement.... Il est remarqué que la pratique des D.O est aussi variée que leur nombre, du trop « discret » au trop « présent ».

L'assemblée territoriale n'exprime aucun souhait de voir redéfinir les modalités des D.O, ni n'exprime d'attente particulière de la part de ces adhérents.

Le CT précise que si les D.O sont dispensés de service durant la période des vacances d'été, et sont membres de droit du conseil des campeurs, il ne leur est pas interdit, comme tous les autres adhérents, de faire le service, d'être volontaire pour se faire élire responsable ou trésorier d'un camp, (notamment en cas de difficulté de trouver des volontaires, c'est préférable au rappel du règlement...).

Le responsable au sein du conseil des campeurs : le terme est-il bien adapté à sa fonction ?

Responsable (au sein du conseil des campeurs) :

Il lui incombe, avec l'aide du conseil des campeurs, d'assurer le fonctionnement harmonieux du terrain de camping. Il cherche donc toujours à résoudre les problèmes dans l'intérêt de tous, ce qui n'exclut pas la fermeté chaque fois qu'il risque d'y avoir violation du règlement.

Dans toute situation délicate, il doit prendre contact avec le secrétariat qui pourra le mettre en relation avec l'administrateur de permanence.

Les adhérents présents n'ont pas de remarques à faire sur le terme de responsable qui est utilisé depuis toujours au GCU.

Une défiance est cependant exprimée sur le principe du responsable permanent salarié. Des expériences sont évoquées, toutes soulignent une forme de dérive non conforme à l'esprit de responsabilité de tous, cher au GCU.

Logiquement, la question de l'interdiction de plus de deux semaines consécutives est posée par un adhérent qui fréquente un petit camp.

Réponse du CT : Cette disposition a justement pour objectif de protéger de la dérive autoritaire ou de la confiscation, par ceux qui en seraient tentés, du « pouvoir »

Comme il est précisé dans le RI du GCU il convient de l'appliquer avec nuance et bon esprit. Si par nécessité, compte tenu du peu d'effectifs présents, vous êtes amené à assurer la responsabilité plus de 15 jours, avec l'approbation des présents, qui va contester ou reprocher cet engagement dans l'intérêt du GCU ?

- **Parole aux adhérents**

→→→ Signalé au Délégué aux antennes.

A / Un adhérent pose la question du devenir du camp de Cannes. Le CT qui a pris l'attache du secrétariat national sur le sujet indique avoir obtenu la réponse suivante :

→ Le camp est en vente.

Pas de réponse à la deuxième partie de la question : Les CU pourront-ils toujours le fréquenter en tant que CU ? (convention avec le nouveau propriétaire par exemple).

Un adhérent présent qui fréquente le camp et dit s'être beaucoup impliqué dans sa défense fait part de son expérience. Il souligne son sentiment que toute son action (et celles d'autres adhérents) en faveur de ce camp n'a ni été reconnue ni prise en compte. Il regrette la tournure des événements et pense que les tenants et aboutissants de ce dossier, qui dure, n'ont pas été communiqués avec sincérité.

Le CT, représentant du CA, qui n'est pas en mesure de donner plus d'informations, regrette que la situation ait créé ce sentiment de frustration et présume que la vente de ce camp répond probablement à certains impératifs (difficultés récurrentes, aspects financiers, pression locale...) tout en regrettant que les adhérents n'aient pas été informés comme ils le souhaitent. Plusieurs interventions vont dans le sens de la perception d'un GCU trop centralisé (administratif) qui ne prend pas assez en compte le point de vue de ses adhérents

B/ Plusieurs adhérents soulèvent le problème posé par le garage mort dans les camps très fréquentés. **Garage mort l'été = réservation de bons emplacements !**

Une famille signale que plusieurs garages morts ont occupé des emplacements au camp de la Grande Motte durant le mois de juillet 2017. D'autres adhérents indiquent avoir observé le même fonctionnement dans d'autres camps. Ce qui revient à permettre aux adhérents à proximité des camps recherchés des bords de mer, de réserver, à moindre coût un emplacement. Cette manière de faire est perçue comme injuste et non conforme à l'esprit du GCU. A ce propos il est remarqué que plus on parle de l'esprit, des valeurs du GCU, moins ils sont pratiqués.

C/ Une adhérente « camping-cariste » (excusée) a attiré l'attention du CT sur les nombreux services de jour qui peuvent être demandés à cette catégorie d'adhérents. Après avoir fait 3 ou 4 services en quelques jours (semaines) d'itinérance, il est parfois difficile de faire valoir la réalité de ceux-ci auprès des personnes chargées d'organiser le service. Ce qui met mal à l'aise lors de l'arrivée dans un camp pour un séjour court.

Précisant sa bonne volonté, cette adhérente souhaite qu'une sorte de tableau de bord soit mis en place pour les camping-caristes.

Le CT propose (au Délégué aux antennes) un système basé sur la confiance, laissé à l'initiative du C.U. Un document téléchargeable sur le site national qui rappellerait les obligations des campeurs itinérants et sur lequel ils pourraient porter eux-mêmes les informations suivantes :

Date du service	Nature du service (C complet A allégé)	le camping

Signé ou non par le responsable des personnes de jour

→ Une autre idée est proposée par une adhérente excusée :

Puisque le trésorier est obligé d'entrer une date de service au moment du paiement, imprimer cette date sur la facture remise à l'adhérent.

L'ordre du jour étant épuisé, le CT clôt l'assemblée départementale à 19H 30

- **Convivialité** 😊

Après l'assemblée départementale, le CT indique aux adhérents présents qu'il adressera un courrier à la Mairie de Vesoul pour remercier de la mise à disposition des salles de la Maison des Associations et invite à partager le verre de l'amitié offert par le GCU.